



MINUSCA

NOTE D'INFORMATION

LA MINUSCA VA POURSUIVRE SON APPUI AUX AUTORITES DE LA TRANSITION, ASSURE DIANE CORNER

Bangui, le 19 août 2015 – La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies pour la République centrafricaine, Diane Corner, a réitéré mercredi à Bangui l'engagement de la MINUSCA à poursuivre son appui aux autorités de la Transition, suite au départ de l'ancien Représentant spécial, Babacar Gaye.

Mme Corner a rendu un hommage appuyé au Général Gaye, lors du point de presse hebdomadaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). « Nous sommes tristes d'avoir perdu un grand homme, un grand officier des Nations Unies, et un grand leader » a-t-elle déclaré.

« Le Secrétaire général a exprimé sa gratitude au Général Gaye pour les services remarquables qu'il a accomplis pendant une longue période pour les Nations Unies, en particulier au cours de ces deux dernières années, pendant une phase critique en République centrafricaine » a-t-elle ajouté. Son remplaçant par intérim, Parfait Onanga-Anyanga, apporte avec lui plusieurs années d'expérience qu'il a acquise dans le cadre des Nations Unies dans des régions affectées par des conflits.

Le Général Gaye a rendu sa démission sur demande du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon, suite aux allégations de viols commis par des éléments de la MINUSCA lors d'une opération. Son départ intervient au moment où des défis importants sont à relever. Fort des acquis apportés par le Général Gaye, la Mission derrière son nouveau leadership, continuera son travail pour la mise en œuvre de son mandat.

La Représentante spéciale adjointe a ensuite annoncé des nouvelles allégations de mauvaise conduite survenues au cours des dernières semaines dans le centre du pays.

Elles portent sur un cas où trois jeunes femmes (dont une mineure) auraient été victimes de viol par des membres de la Force de la MINUSCA. La Mission en a été informée le 12 août 2015.

La MINUSCA a immédiatement informé le siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, qui a notifié le bureau des services de contrôle interne des Nations unies et le pays contributeur de troupes en question. Selon la procédure, ce pays devrait, dans un délai de dix jours, indiquer s'il a l'intention d'enquêter lui-même sur ces allégations. Dans le cas contraire, l'Organisation diligentera sa propre enquête.

De son côté, l'UNICEF travaille avec une organisation partenaire qui offre une

Communication and public information office



<http://minusca.unmissions.org>



Facebook.com/minusca.unmissions



@UN_CAR

assistance médicale et psycho-sociale. Les détails spécifiques de cette assistance restent confidentiels pour préserver l'intimité des personnes concernées.

La MINUSCA se charge de préserver toutes les preuves disponibles concernant ces allégations. La responsabilité pénale est celle du pays contributeur. Ce dernier est également responsable de la bonne conduite, de l'ordre et de la discipline de ces forces. La MINUSCA et ces agences partenaires ont été chargées de fournir une assistance aux victimes ces allégations. La MINUSCA attache une importance capitale à la protection des victimes, ainsi qu'au respect de leurs droits et à la confidentialité.

La MINUSCA réitère son engagement ferme à combattre toute forme de mauvaise conduite de la part son personnel. Elle en appelle à toute personne détentrice des éléments d'information à cet égard à les partager avec la MINUSCA qui leur assurera anonymat et protection. Diane Corner a rappelé le communiqué du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant dans les termes les plus forts les cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par le personnel des Nations Unies.

Le Conseil insistait également sur l'importance pour les auteurs de répondre de leurs crimes et les victimes d'être assistées. Il avait réitéré la responsabilité première qui est celle des pays contributeurs de troupes et de police de mener des investigations sur des allégations impliquant les hommes en uniforme sur le terrain et d'informer l'ONU des résultats des enquêtes. Le Conseil avait mis un accent particulier sur le fait que les Nations unies ne doivent pas laisser le comportement de quelques-uns de son personnel ternir le travail héroïque que fournissent ses troupes sur le terrain.

Dans la même dynamique, Diane Corner a assuré de la détermination de la MINUSCA à enquêter sur toutes les allégations d'exploitation et d'abus sexuels protégés contre ses employés et à tenir les éventuels auteurs de ces actes pour responsables. Elle a aussi rappelé sa détermination sans équivoque à appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies contre l'exploitation ou les abus sexuels. «La MINUSCA adopte une position de transparence lorsque ses forces ont commis des abus ».

A ce sujet, Mme Corner a informé de la poursuite de l'enquête sur les récentes allégations d'agression sexuelle sur une mineure et d'homicides commis par les forces de l'ONU à Bangui. Dans ce cadre, une équipe spécialisée dans la gestion des abus sexuels est arrivée à Bangui. Les informations recueillies par la MINUSCA ont été transmises au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies chargé d'enquêter sur les allégations de mauvaise conduite par les forces des Nations Unies, d'identifier les auteurs et d'assurer la reddition de comptes pour les victimes. L'enquête est rendue plus complexe par le nombre important de nationalités des policiers et des militaires impliqués dans les opérations lancées dans la zone "PK5" de Bangui les 2 et 3 août 2015. Les résultats préliminaires ne seront pas rendus publics par la MINUSCA de crainte de porter préjudice à l'enquête en cours.

Enfin, au titre des activités de la Mission, Mme Corner s'est rendue à Berberati en compagnie du Commandant de la Force en second, pour renforcer les efforts pour la protection des civils, et poursuivre les efforts de prévention contre l'exploitation et les



abus sexuels. Ce fut l'occasion pour elle de rencontrer les autorités locales, des membres de la société civile et organisations humanitaires sur les questions de protection des civils. Elle a échangé avec des personnes déplacées revenues récemment vivre dans leur quartier. La visite de Diane Corner a également coïncidé avec la clôture d'une série de formations pour nos forces, sur les questions de protection des civils, de protection des enfants et des femmes, et des questions de discipline et de bonne conduite, notamment sur les abus et l'exploitation sexuelle.

